

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
M. Midy

ARTICLE 32

Au début de l'alinéa 48, substituer aux mots :

« L'injonction est fixée » ;

les mots :

« Le montant de l'astreinte est fixé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.